Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et R712-1 et suivants ;

Vu les nécessités de garantie du maintien de l'ordre sur le site principal de l'université, sis route de Mende à Montpellier ;

Le Président de l'Université Montpellier-III

ARRÊTE

Les scrutins de renouvellement des collèges usagers aux conseils centraux prévus le 27 et le 28 mars prochains sont reportés. Le comité électoral consultatif sera consulté sur un nouveau projet de calendrier électoral.

Fait à Montpellier, le 26 mars 2018.

Le président,

Patrick GILLI